

Formation

Evaluation des préjudices économiques et financiers

5 jours (35 h) - formation continue



Objectifs de la formation :

- **Donner les moyens d'accompagner** les entreprises dans la procédure judiciaire, tout particulièrement lors de l'expertise judiciaire qui est la phase déterminante dans ce type d'affaires.
- **Apporter** les connaissances techniques et juridiques permettant de **définir la stratégie** à suivre pour défendre les intérêts de l'entreprise. Elle permet de maîtriser la façon dont se construit un dossier en réclamation à l'attention des magistrats ou de l'expert nommé par ces derniers.
- **Développer :**
 - * l'interprofessionnalité entre les experts juridiques et les experts financiers,
 - * de nouvelles missions dans le cadre de la collaboration nécessaire en la matière entre avocats et experts financiers.



Public :

La formation s'adresse aux divers intervenants dans le domaine du contentieux. Elle est construite par des professionnels au bénéfice des professionnels.



Certification :

Réalisation d'un test sous forme d'un QCM à l'issue des 5 jours de formation, donnant lieu, en cas de réussite, à la délivrance d'un certificat.

100 %

des candidats
recommandent
la formation en
2021

12

candidats
formés en 2021

100 %

de réussite en
2021

92

candidats
formés au total

Contact :

Sylvie Gaillet-Latté

ccef@ccef.net

01.44.94.27.70

www.ccef.net

MAJ - 31.08.21

En collaboration avec :





Modules et formateurs

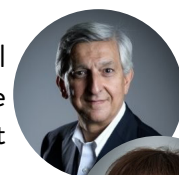
- **Le cadre de l'évaluation des préjudices**



Par **Julien GASBAOUI** - Avocat au Barreau de Paris, Doctorat en droit privé et sciences criminelles, Master II Droit économique, DU sciences pénales et criminelles

- **Théorie générale de l'évaluation des préjudices**

Par **Hervé CHEMOULI** - Avocat spécialiste en droit des sociétés et en droit commercial des affaires et de la concurrence. DESS de juristes d'Affaires mention fiscalité et gestion de l'Université de Paris II Assas HEC Exécutive management



Par **Isabelle DUSART** - Expert-comptable - commissaire aux comptes
Expert auprès de la cour d'appel de Paris - Maîtrise économie à Dauphine



- **Conduite de la Mission de l'expert financier**



Par **Thierry SAINT-BONNET** - Expert-comptable - commissaire aux comptes - expert auprès de la Cour d'appel de Paris et des Cours administratives d'appel de Paris et Versailles
Licencié en droit, DEA fiscalité

Préjudices subis par les entreprises

- **Perte d'exploitation**

Par **Isabelle DUSART** - Expert-Comptable - commissaire aux comptes
Expert auprès de la cour d'appel de Paris - Maîtrise économie à Dauphine



Par **Joëlle LASRY-SITBON** - Spécialiste en évaluation & assistance à parties,
Conseil stratégique & financier



Maîtrise de Sciences de Gestion de Paris I Sorbonne et diplômée d'expertise comptable

- **Rupture fautive des relations commerciales**



Par **Olivier COURAU** - Expert-comptable - commissaire aux comptes
Ecole Supérieure de Commerce de Bordeaux



Par **Lucas ROBIN** - Expert-comptable - commissaire aux comptes
ISC Paris - Master Spécialisé en Actuariat et Management (Reims Management School)

- **Concurrence, Parasitisme, Contrefaçon**

Par **Olivier COURAU** - Expert-comptable - commissaire aux comptes
Ecole Supérieure de Commerce de Bordeaux



Par **Lucas ROBIN** - Expert-comptable - commissaire aux comptes
ISC Paris - Master Spécialisé en Actuariat et Management (Reims Management School)



- **Préjudice boursier**

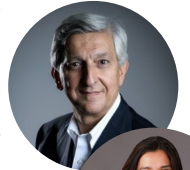
Par **Vincent COLLOT** - Associé d'un cabinet d'audit
Contentieux & arbitrage - Evaluation de préjudice - Audit & transactions

Par **Olivier PERONNET** - Expert-comptable - commissaire aux comptes
Expert auprès de la Cour d'appel de Paris agréé par la Cour de cassation
HEC - DESS Fiscalité (Paris V - Université Paris Descartes)



- **Cession de droits sociaux**

Par **Hervé CHEMOULI** - Avocat spécialiste en droit des sociétés et en droit commercial
des affaires et de la concurrence. DESS de juristes d'Affaires mention fiscalité et gestion de
l'Université de Paris II Assas HEC Exécutive management



Par **Joëlle LASRY-SITBON** - Spécialiste en évaluation & assistance à parties,
Conseil stratégique & financier
Maîtrise de Sciences de Gestion de Paris I Sorbonne et diplômée d'expertise comptable



- **La vision des Juristes**

Par **Georges DECOCQ** - Professeur à l'Université Paris Dauphine
Directeur de l'Ecole Droit Dauphine



Par **Nathalie DOSTERT** - Juriste de formation - DEA en droit des Affaires et Sciences Economiques,
droit International des Affaires, du Commerce et du droit fiscal Paris Sorbonne



Module Optionnel - Evaluation du préjudice patrimonial d'un dommage corporel

Par **Jean-François VERGRACHT** - Expert-comptable en justice



Test d'une durée d'1h30

Formation

Évaluation des préjudices économiques et financiers

Coûts et modalités



Déroulé :

Dans le cadre de la formation continue, la CCEF propose un cursus de 5 jours. Dispensée à Paris (ou le cas échéant, en visioconférence/webinaire, si le contexte sanitaire ne permet pas de réunir physiquement les candidats) par des Experts, le contenu de l'enseignement combine séances de travail interactives et remise de supports pédagogiques.

Pour de meilleures conditions, le nombre de participants est limitée à 25/30 par session.

A l'issue des cinq jours, le cursus se conclut par un test sous forme de QCM validant la délivrance d'un certificat.



Coût :

Prix : 2 450 €HT/session de formation - soit 2 940 €TTC

Pour les adhérents CJEC/Jeunes avocats - 1 500 €HT (soit 1 800 €TTC)*

Incluant les supports, les journées d'accompagnement, le test et les déjeuners.

Coût du [module optionnel](#) - 350 €HT (soit 420 €TTC)

(*) Sous présentation d'un justificatif ou d'une attestation



La CCEF est Datadockée !

La CCEF a été agréée par Datadock, ce qui améliore la prise en charge de vos formations

[En savoir + sur Datadock](#)

Pour connaître le montant de votre prise en charge, rapprochez-vous de votre OPCO en leur communiquant notre numéro d'activité : **11 75 45117 75**



Modalités d'inscription

La sélection des candidats se fait sur dossier, expérience et parcours professionnel.

Dossier de candidature à remettre **au maximum quinze jours avant le début de la formation.**

Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de vous adresser à Sylvie Gaillet-Latté.

En collaboration avec :



Contact :

Sylvie Gaillet-Latté

ccef@ccef.net

01.44.94.27.70

www.ccef.net

MAJ - 31.08.21

